

Interpellation au Collège communal

Quel accès en ligne aux dossiers d'urbanisme ?

Monsieur le bourgmestre,

L'accès aux documents relatifs aux procédures publiques en matière d'urbanisme — je pense notamment aux enquêtes publiques et aux enquêtes préalables aux études d'incidence sur l'environnement — est un problème lancinant.

Sauf dans quelques dossiers emblématiques qui ont fait l'objet d'une mise en ligne par les services de la Ville, il faut généralement aux personnes désireuses d'obtenir l'information se rendre au service de l'urbanisme — pendant les heures normales de travail —, y faire la file pour consulter le dossier, prendre des notes car la reproduction (par photographie ou autrement) des dossiers reste en principe interdite.

Cette procédure antédiluvienne — et chronophage pour tout le monde, les usagers du services publics comme ses agents — paraît encore plus caduque dans les circonstances sanitaires que nous connaissons, au point de menacer, à mon estime, la légitimité d'actes posés sur base d'enquêtes publiques menées pendant la période de confinement.

N'est-il pas temps, Monsieur le bourgmestre, d'offrir un accès numérique complet aux dossiers d'urbanisme ?

Je vous remercie pour votre réponse.

François Schreuer
Conseiller communal